



## Vaccination des enfants : cinq rumeurs passées au crible

Sorties scolaires vaccinales en primaire, élèves vaccinés de force en Australie, enfants de 3 ans éligibles à la vaccination en Israël... A quelques jours de la rentrée, la désinformation sur les vaccins et les enfants ne faiblit pas. A la veille de la rentrée scolaire, les débats s'intensifient autour de la vaccination des plus jeunes face au Covid-19, dont le variant Delta affecte davantage les enfants. C'est l'un des thèmes les plus abordés dans les cortèges des manifestations anti-passe sanitaire au mois d'août, avec un slogan, « Touche pas à mes enfants », visible sur de nombreuses pancartes.

En France, seuls les jeunes de 12 à 17 ans peuvent se faire vacciner contre le Covid-19, hormis des cas très particuliers. Mais l'extension à venir du passe sanitaire le 30 septembre pour cette tranche d'âge est perçue par les militants hostiles aux vaccins comme un glissement progressif vers l'obligation vaccinale pour les enfants.

Certains craignent aussi l'extension de la campagne vaccinale aux plus jeunes, même si le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a déclaré le 19 août que la vaccination des moins de 12 ans n'était « pas d'actualité ». Mais si des craintes peuvent s'avérer légitimes, certaines s'expriment bien souvent au travers de rumeurs infondées, d'informations manipulées, voire mensongères.

Une lettre instrumentalisée du département des Pyrénées-Atlantiques  
MANQUE DE CONTEXTE

« Parents, vous êtes prévenus. » Cet avertissement est celui du collectif Laissons les médecins prescrire. Sur Twitter, le message accompagne un courrier du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques daté du 19 août concernant une « autorisation parentale dans le cadre de la vaccination contre le Covid-19 ». On peut y lire : « La loi permet au président du conseil départemental d'autoriser la vaccination de votre enfant sous réserve d'une contre-indication médicale. »

Ainsi, si l'on en croit ce tweet, le département pourrait vacciner les enfants de plus de 12 ans sans le consentement de leurs parents. Or seuls les plus de 16 ans peuvent se passer d'autorisation parentale pour se faire vacciner, mais les mineurs de 12 à 15 ans doivent justifier d'un accord écrit d'au moins un parent.

Le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques vaccinerait-il les enfants sans le consentement parental ? En réalité, cette lettre, bien qu'authentique, est incomplète et privée de son contexte. Ce courrier ne concerne pas tous les enfants du département, mais est destiné à 750 parents d'enfants placés par la justice au sein des services sociaux, comme le note le service de fact-checking de Libération. Le tweet ne précise pas non plus que ce courrier est accompagné d'un formulaire dans lequel l'un des parents peut refuser la vaccination de l'enfant. Dans ce cas, le département ne peut pas faire vacciner des enfants sous la contrainte.

Il est vrai, toutefois, que la législation actuelle permet aux collectivités d'autoriser la vaccination des mineurs de plus de 12 ans confiés aux services de l'aide sociale à l'enfance, qui dépendent de l'Etat, « si les titulaires de l'exercice de l'autorité parentale, invités à donner cette autorisation, n'ont pas répondu pendant un délai de quatorze jours à compter de cette invitation ». Reste que l'adolescent lui-même doit donner son consentement, comme le précise le formulaire.

L'intox des 24 000 enfants vaccinés de force en Australie

FAUX

Les tenants de la liberté vaccinale s'inspirent d'exemples étrangers pour dénoncer ce qu'ils craignent de voir survenir en France. Mi-août, une vidéo du ministre de la santé de l'Etat australien de Nouvelle-Galles-du-Sud, Brad Hazzard, a massivement circulé en ligne : dans une conférence de presse, le 6 août, il annonce que 24 000 jeunes pourront se faire vacciner dans un stade à proximité de Sydney, sans la présence de leurs parents. « En Australie, 24 000 enfants seront amenés dans un stade pour les vacciner, les parents n'ayant pas le droit d'entrer, le tout sous contrôle policier », peut-on lire sur les réseaux sociaux.

Encore une fois, l'extrait est tronqué et ne signifie pas que des enfants vont se faire vacciner de force. Tout d'abord, en Australie, seuls les plus de 16 ans (à quelques exceptions près) peuvent se faire vacciner s'ils le souhaitent. Les 12-15 ans n'y auront accès qu'à partir du 13 septembre. Dans son discours, le ministre australien ne parle pas des enfants de manière générale, mais de « 24 000 étudiants » : il encourage les lycéens à se faire vacciner avant l'examen de fin d'année, équivalent au baccalauréat, afin de ne pas tomber malade, précisant qu'il





s'agit d'une « opportunité », et non pas d'une obligation.

D'autres images circulent pour accréditer la thèse de la vaccination forcée, notamment celle d'une petite fille arrachée des bras de son père par des infirmières et des policiers : comme l'expliquent nos confrères de la RTBF, la police de l'Etat de Victoria assure que « la scène n'est en rien reliée au Covid, à la vaccination ou à des tests », mais refuse de donner plus de détails pour respecter la vie privée des personnes concernées.

La rumeur des sorties scolaires dans des centres de vaccination en primaire  
INFONDÉ

Il affirme tenir l'information de la part de trois instituteurs « choqués, outrés ». Dans une vidéo visionnée plus de 300 000 fois sur Facebook, le blogueur Oliv Oliv, ancienne figure du mouvement des « gilets jaunes », assure que des écoles primaires sont « déjà en train de prévoir des sorties scolaires dans des centres de vaccination ». Depuis le 15 juin, la vaccination en France est ouverte aux 12-17 ans, sur la base du volontariat, et avec une autorisation parentale requise pour les jeunes âgés de 12 à 15 ans. Des campagnes doivent être lancées dès la rentrée dans les lycées et les collèges afin d'inciter les adolescents à se faire vacciner et rattraper leur retard sur les autres tranches d'âge.

La population française vaccinée par âge

Toutefois, il ne « s'agit pas de sorties scolaires » selon Jean-Michel Blanquer, mais, « selon la situation, soit des équipes mobiles viendront vacciner dans les établissements, soit nous organiserons le déplacement des élèves volontaires, en lien avec les services de santé, vers les centres de vaccination ». Seuls les collèges et lycées sont donc concernés. Les enfants de moins de 12 ans n'étant pas concernés par la campagne vaccinale, les écoles primaires ne seront pas sollicitées, comme l'a confirmé au Monde le ministère de l'éducation nationale. Les sorties scolaires destinées à vacciner des écoliers du primaire, sans que les parents n'en soient informés, relèvent donc de la pure intox.

Israël n'impose pas la vaccination des enfants de 3 ans

INTOX

Israël étant un des premiers pays à avoir lancé une large campagne de vaccination, l'Etat hébreu est scruté de près par les antivax, qui affirment qu'on va désormais y vacciner les enfants à partir de 3 ans. « Israël exige désormais que toute personne de plus de 3 ans présente une preuve de vaccination ou un test Covid-19 négatif avant d'entrer dans de nombreux espaces intérieurs », affirme ainsi le site Réseau international, un site d'extrême droite qui diffuse de fausses informations et des théories conspirationnistes. L'allégation est reprise par d'autres sites complottistes français, comme Les Moutons enragés

C'est pourtant faux. Israël n'oblige pas les enfants de 3 ans à se faire vacciner. D'ailleurs, la vaccination n'y est ouverte qu'aux enfants de 12 ans et plus, comme en France. L'Etat hébreu, en proie à un regain épidémique lié à la propagation du variant Delta, a pris une série de mesures. L'une d'elles vise à étendre le passe sanitaire, appelé « badge vert », aux plus de 3 ans à partir du 18 août. Pour les plus petits, ce passeport vert peut s'obtenir par un test antigénique rapide (par exemple par prélèvement buccal) ou en vérifiant s'ils ont déjà des anticorps. Une campagne massive et gratuite de tests sérologiques (effectués par une légère piqûre au doigt) a été lancée avant la rentrée scolaire.

Notre sélection d'articles sur le Covid-19 et la vaccination :

Lire aussi :

Lire aussi :

Lire aussi :

Retrouvez les dernières actualités dans nos rubriques sur la pandémie et la vaccination

Les Décodeurs

